



Vente d'un appartement loué

Par **dansissi.82**, le **01/04/2019** à **21:31**

BONJOUR

Mon fils est locataire d'un appartement vide à Montpellier depuis le 16 avril 2016, bail reconduit d'office car non résilié dans les délais et forms règlementaires.

OR par un SMS d un membre de la sci propriétaire,il apprend que l appartement serait vendu et on lui demande de se mettre en rapport avec la personne,nouveau propriétaire!..

a ce jour,nous n avons reçu aucun courrier nous informant du changement de bail !...,

nous payons toujours le loyer en debut de mois,et sans notification particuliere,je pense toujours le payer comme d habitude. qu en pensez vous ?

le locataire ne doit il pas etre avisé officiellement par ecrit du changement de bailleur et des conditions de paiement du loyer ?

MERCI DE VOS CONSEILS

Par **Visiteur**, le **01/04/2019** à **21:53**

Bonjour

En effet, le loyer doit être payé au nouveau propriétaire.

D'après l'article 3 de la loi du 6 juillet 1989, (loi n°89-462) le nouveau bailleur doit notifier au locataire son nom ainsi que son adresse. Cette notification permet au locataire de savoir à qui il doit désormais verser ses loyers.

Peut être est il préférable d'obtenir des coordonnées auprès du précédent bailleur.

Par **janus2fr**, le **02/04/2019** à **10:58**

[quote]

le locataire ne doit il pas etre avisé officiellement par ecrit du changement de bailleur et des conditions de paiement du loyer ?[/quote]

Bonjour,

C'est le nouveau propriétaire qui doit se manifester et demander à recevoir les loyers à la place de l'ancien. Tant que cela n'est pas fait, vous continuez de payer comme avant...

[quote]

a ce jour,nous n avons reçu aucun courrier nous informant du changement de bail !...,

[/quote]

Il n'y a pas de changement de bail, c'est le même bail qui se poursuit avec le nouveau propriétaire...

Par **Visiteur**, le **02/04/2019** à **12:11**

[quote]

OR par un SMS d un membre de la sci propriétaire,il apprend que l appartement serait vendu et on lui demande de se mettre en rapport avec la personne,nouveau propriétaire!..

[/quote]

Par une simple réponse au SMS, n'a-t-il pas pu obtenir les coordonnées de l'acquéreur?